

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 JUILLET 2025

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 11 juillet 2025 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 4 juillet 2025.

Etaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux : Serge DIZAMBOURG, Jean-Louis DA COSTA, Colette CHAPUIS, Agnès LAPLAZA, Olivier BARBIER, CHABOD Dimitri, Pascale ROUX, Christine BESOMBE-JOLLY, Danièle TARTRAT, Mireille CARQUIGNY

Absents excusés : Laurent GARCIA, Laurent BAILLY,

Pouvoir de Laurent GARCIA à Pascale ROUX

Secrétaire de séance : Agnès LAPLAZA

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES ATELIERS COMMUNAUX :

M. le Maire informe le conseil municipal que le marché d'appel d'offre concernant les travaux de rénovation et d'agrandissement des ateliers communaux est clos depuis le 25 juin et que l'ouverture des plis a été faite le 30 juin dernier. Le montant global des 12 lots s'élève à 151 170,79€HT. L'estimation était faite à 162 000€ HT. La différence est de 6.68%. Compte tenu des aléas potentiels, une « marge » n'est pas incohérente. Cette dernière n'étant pas excessive, l'assemblée délibérante décide de valider le marché pour 162 000€ HT et autorise le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

MODIFICATION DU RIFSEEP:

M. le Maire rappelle qu'un poste de rédacteur a été ouvert et que l'actuelle secrétaire de mairie a été nommée sur celui-ci. Le Rifseep (régime indemnitaire basé sur l'exercice du métier et la manière de servir de l'agent) n'est pas en conformité avec l'ensemble des postes ouverts ; il y a donc de le modifier pour ajouter celui de rédacteur. De catégorie B comme l'emploi de directrice de périscolaire, la fourchette des montants indemnitaires sera calquée sur celle active aujourd'hui.

AMÉNAGEMENT DE CLIMATISATION À LA SALLE POLYVALENTE :

Le conseil municipal est informé que la préfecture incite, depuis quelques années, les collectivités à mettre en place des « ilots de fraîcheur » afin que les personnes vulnérables (ou en situation de vulnérabilité) puissent, notamment lors des épisodes de canicule, temporairement accéder à un lieu climatisé et frais. La dernière vague de chaleur a décidé M. le Maire a demandé des devis pour l'installation de cet équipement dans la salle d'accueil polyvalente. Il expose ceux-ci et demande l'avis de l'assemblée. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Diètre.

SORTIE DE BIENS DE L'ACTIF DE LA COMMUNE :

M. le Maire indique que tous les ans, la trésorerie demande la validation de l'actif des biens de la commune. Actuellement apparaît au patrimoine du mobilier qui est obsolète ou détruit ; il y a donc lieu de les retirer afin que ce qui figure administrativement corresponde à la réalité. Le conseil municipal valide le retrait de biens (matériel informatique, extincteur, filet de stade, matériel technique, électroménager) pour une valeur de 14 176.98€

QUESTIONS DIVERSES :

-Une réunion avec l'afsame s'est déroulée le 11 juillet. Un ajustement a été revu dans les nouvelles modalités de réservation des repas de cantine (suppression des repas spécifiques, tolérance de variation des commandes jusqu'à 5%). D'autres structures ont été démarchées : la MFR de Chargey (tarif un peu plus cher mais avec le système de réservation actuel), la cuisine de Frasne le château (réservation J -8 avec ajustement possible de 10% 48h à l'avance).

La décision de poursuivre ou pas avec le foyer sera prise fin septembre.

- Rénovation logement communal rue des chenevières : une seule aide du fond vert de 26 578.71€ a été attribuée (la commune envisageait 45 000€). La question de poursuivre ou pas les travaux est soulevée.

Le Maire, Yvan GUIGNOT

